

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES À LA PROFESSION

Session 2006

Durée : 2h30
Coefficient : 2

Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire N°99-186 du 16/11/1999

ANNEXES :

Annexe 1 : Fiches des fournisseurs

Annexe 2 : Informations relatives à la gestion de la « Résidence Coquelicot »

Annexe 3 : Extrait du Plan Canicule du 5 mai 2004

Annexe 4 : Nouvelles dispositions réglementaires sur la canicule

Barème indicatif :

- Partie 1 : 18 points
- Partie 2 : 22 points
- Total : 40 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 8 pages, numérotées de 1/8 à 8/8.

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession	ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30
	Page : 1/8

Résidence « Coquelicot »

Maison de retraite médicalisée

Vous êtes employé dans la maison de retraite « Coquelicot » 22 bd des tulipes 13... Miramas. La structure peut accueillir jusqu'à 65 résidents, elle est ouverte aux personnes de plus de 60 ans. Elle propose un hébergement en chambre particulière ou double, adaptée aux personnes à mobilité réduite.

La résidence bénéficie de tout le confort. De nombreux salons de détente sont à disposition des résidents où se déroulent des activités diverses ainsi que des prestations supplémentaires (pédicure, coiffure etc.).

Jour et nuit, un suivi médical adapté (médecins, infirmières, soins de kinésithérapie...) est proposé.

Un décret du 7 juillet 2005 demande à tous les établissements hébergeant des personnes âgées, de se doter d'un « plan bleu », décrivant le mode général d'organisation en cas de crise, et de s'équiper, dès maintenant, d'une installation de rafraîchissement dans une pièce au moins. Un décret du 11 juillet 2005 prévoit les mêmes dispositions d'équipement en pièces rafraîchies dans les établissements de santé.

La Direction, soucieuse du bien être de ses résidents et en accord avec la réglementation en vigueur, envisage de faire des investissements et vous demande donc, d'accomplir un certain nombre de tâches pour mener à bien les projets envisagés.

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession		ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 2/8

PARTIE 1 - Etude du projet d'investissement

Afin de renforcer leur effectif en personnel, conformément aux nouvelles dispositions, la direction envisage de recruter une personne responsable coordinatrice ayant une solide expérience en gérontologie. Elle devra apporter ses connaissances, ses compétences et son enthousiasme pour assurer la liaison entre les équipes, préparer l'accueil et les conseils aux familles, accompagner et être à l'écoute des résidents.

Il s'agit d'établir des liens directs avec les familles : assurer le premier accueil et des contacts réguliers pour un suivi personnalisé des résidents, coordonner les actions en direction des familles, mais aussi initier un accueil d'équipe incluant tous les personnels et intervenants : infirmiers, médecins, personnels d'entretien, de cuisine et d'animation.

Par ailleurs, conformément au « plan canicule », la direction de la résidence souhaite climatiser quatre salons. Après une étude avec les services techniques, votre choix s'est arrêté sur un appareil dont les caractéristiques correspondent aux cahiers des charges du Ministère de la santé. Lors de la passation d'une commande de matériel, vous devez effectuer un appel d'offres auprès de différents fournisseurs. Vous recevez les catalogues et procédez à l'inventaire des informations susceptibles de guider votre choix.

On vous demande de prendre en charge les processus de recrutement du personnel et d'achat du matériel.

A l'aide vos connaissances et de l'annexe 1 :

- 1.1 A partir des offres des fournisseurs, établir un tableau comparatif mettant en évidence les critères sélectionnés. Faire un choix et le justifier.
- 1.2 Elaborer l'annonce relative au recrutement et proposer des médias appropriés à la situation pour sa diffusion. Justifier vos propositions.
- 1.3 Identifier et classer les critères à privilégier pour sélectionner le (la) candidat (e). Justifier votre réponse.

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession		ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 3/8

PARTIE 2- Etude financière du projet d'investissement

Vous êtes chargé(e) d'étudier l'impact financier qu'auront le recrutement du responsable et l'achat du matériel sur le résultat de l'établissement. Les nouveaux investissements vont entraîner une modification des charges de l'établissement. Vous prenez en compte les décisions du gouvernement dont l'objectif est, notamment, d'aider les maisons de retraite à se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

A l'aide de vos connaissances et des annexes 2, 3 et 4 :

- 2.1 Caractériser les actions de l'Etat et son rôle dans le cadre du plan canicule.
- 2.2 Mesurer les effets des investissements sur l'équilibre financier de la résidence :
 - sans les subventions,
 - avec les subventions.
- 2.3 Interpréter les résultats obtenus et proposer des solutions susceptibles de faire évoluer la situation financière.

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession		ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 4/8

Annexe 1 : Fiche des fournisseurs

Fournisseur N° 1

1 299 € HT l'unité

Débit d'air 580 m³/h avec télécommande 3 vitesses puissance maximum 3 520 watts

Remise 2 %

Acompte : 25 % à la commande

50 % à la livraison

solde à 30 jours après installation

Contrat entretien :

pour les 4 appareils

750 € / an comprenant 2 visites / an

et la main d'œuvre en cas de problème.

Mise en service : 50 € / appareil

Livraison : sous 8 jours

Installation : 15 jours après livraison

Fournisseur N° 2

1 499 € HT l'unité

Débit d'air 400 m³/h avec télécommande 3 vitesses puissance maximum 4 800 watts

Contrat d'entretien :

100 € par appareil pour une visite annuelle.

Si réparation : main d'œuvre et pièces à la charge du client.

Engagement livraison et installation 10 jours après passation commande

Acompte : 10% à la commande

Solde à la mise en service

Remise : 3%

Escompte règlement 2 %

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession		ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 5/8

Annexe 2 : Informations relatives à la gestion de la « Résidence Coquelicot »

- 65 personnes sont accueillies normalement dans la résidence.
- Le budget est équilibré à partir de 63 personnes.
- Le forfait hébergement est le suivant : 78 euros par jour / par personne.
- Les charges annuelles sont les suivantes :

Achats consommés :	309 000 euros	charges variables
Charges de personnel :	655 000 euros	60% variables
Services extérieurs :	690 000 euros	20% variables
Impôts et taxes :	65 000 euros	charges fixes
Dotations aux amortissements :	98 800 euros	charges fixes

- Compte de résultat prévisionnel par variabilité

	Valeur
Chiffre d'affaires	1 850 550
Charges variables	840 000
Marge sur coût variable	1 010 550
Charges fixes	977 800
Résultat	32 750

- Impact des nouveaux investissements (achat des climatiseurs et recrutement d'une personne coordonnatrice) :
 - a) augmentation du forfait hébergement de 2 €
Accroissement annuel
 - b) des frais de personnel de 32 400 € (charges fixes)
 - c) des dotations aux amortissements de 3 000 €
 - d) des consommables (bonbonnes d'eau, serviettes rafraîchissantes, électricité) 29 000 € (charges variables)
- Dans le cadre du « plan canicule », la résidence peut obtenir des subventions de l'Etat et du Conseil Général. Ces aides permettraient une économie des charges fixes de 16 000 €.

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession		ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 6/8

Annexe 3 : Extrait du Plan Canicule du 5 mai 2004

Créer des pièces rafraîchies

Pour les personnes âgées résidant dans une maison de retraite ou dans un établissement de santé, c'est la solidarité nationale qui doit jouer. Dans cet objectif, **le Gouvernement finance à hauteur de 40% l'achat d'appareils rafraîchissants afin de créer une pièce dans laquelle la température n'excédera pas 25° C** quelle que soit la chaleur extérieure.

Pour donner à cette mesure toutes les chances d'être opérationnelle avant l'été, le ministre de la Santé et de la protection sociale a réuni les importateurs, les fabricants et les installateurs d'appareils rafraîchissants. **Ces derniers se sont engagés à livrer en priorité toutes les commandes identifiées par le label « ministère de la Santé ».**

Pour s'assurer que ce dispositif exceptionnel soit suffisant, le ministre de la Santé et de la protection sociale a demandé aux professionnels de lui fournir un état des stocks disponibles région par région **qu'il communiquera mois par mois.**

Les professionnels de la santé précisent néanmoins que de nombreux établissements peuvent créer des conditions de rafraîchissements similaires par des mesures de prévention simples. Ces mesures sont détaillées dans **les dépliants du ministère de la Santé et de la protection sociale, diffusés à plusieurs millions d'exemplaires auprès du grand public.**

Soutenir les services d'urgence et les personnels soignants

Enfin, l'efficacité du Plan canicule repose sur la réactivité d'un maillon essentiel de la chaîne de solidarité : les services d'urgence et les personnels soignants des établissements de santé. Pour les soutenir dans leur action au quotidien, **les pouvoirs publics ont débloqué 486 millions d'euros sur 5 ans**, dans le cadre du plan URGENCES. Afin de s'assurer qu'aucun délai administratif ne vienne freiner la répartition de ces moyens, le ministre de la Santé et de la protection sociale, dès sa prise de fonction, a souhaité mettre en place la Commission « Urgences Eté 2004 ». Elle est chargée de vérifier la bonne affectation des crédits et de tester la réactivité des services en cas de crise en procédant à de multiples simulations.

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession		ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 7/8

Annexe 4 : Nouvelles dispositions réglementaires sur la canicule

Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités, a décidé de renforcer l'assise juridique des mesures prioritaires du plan national canicule..[...]

Le nouveau ministre de la Santé a souhaité accompagner ces nouvelles règles d'une mesure d'aide financière en reconduisant pour 2005 le dispositif de subventionnement des équipements institués en 2004 à hauteur de 40% dans la limite de 15 000 euros par tranche de 80 lits autorisés.

Xavier Bertrand et Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ont décidé de débloquer 26 millions d'euros pour aider les établissements hébergeant des personnes âgées et les services de soins infirmiers à domicile à renforcer leurs effectifs en personnels dès le déclenchement d'un niveau de pré-alerte du plan national canicule. Une circulaire du 13 juillet 2005 donne les instructions aux DDASS pour mettre en oeuvre cette mesure d'aide.

Source : <http://www.senioractu.com/maisons-de-retraite>

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2006
Economie et gestion appliquées à la profession		ESEGAP NC
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 8/8